



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Essonne

**ACADEMIE DE VERSAILLES
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ESSONNE**

Année scolaire 2014/2015

DIPER 1
Gestion des enseignants du 1^{er} degré

ADM : 206 -

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

- 1^{ère} demande
 Renouvellement (même zones)
 Changement de zones

NOM :
N°INSEE :
AFFECTATION :
GRADE :

PRENOM :

TITULAIRE / STAGIAIRE
(rayer la mention inutile)

QUESTIONNAIRE A SERVIR PAR L'AGENT

Cochez la ou les cases correspondant à votre situation

DOMICILE N°..... RUE :
HABITUEL COMMUNE :
CP | | | | | BUREAU DISTRIBUTEUR :

LIEU DE N°..... RUE :
TRAVAIL COMMUNE :
CP | | | | | BUREAU DISTRIBUTEUR :

ARRET, STATION OU GARE DESSERVANT : * votre domicile :
* votre lieu de travail :

MOYENS DE TRANSPORT UTILISES : SNCF RER
AUTOBUS METRO
CARS APTR

COCHEZ LA OU LES CASES CORRESPONDANT A VOTRE SITUATION

- Agent résidant dans la zone de compétence des transports parisiens.
- Agent résidant hors de la zone de compétence des transports parisiens..

- PASSE NAVIGO HEBDOMADAIRE
 MENSUEL

 ANNUEL

ZONES : de _____ à _____
COUT : _____

- AUTRE ABONNEMENTS SNCF : MONTANT A PAYER.....€

VISA DE l' IEN

Je déclare :

- que mon transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail n'est pas assuré par l'administration ;
- que je ne suis pas logé par l'administration à proximité immédiate de mon lieu de travail ;
- que je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir concernant ma résidence habituelle, mon lieu de travail, ou les moyens de transport utilisés.

A _____, le _____

Signature de l'agent

IMPORTANT

Fausse déclarations : Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner l'application des sanctions disciplinaires prévues au titre V du statut général des fonctionnaires, voire de sanctions pénales (loi n°68 490 DU 31 juillet 19 68)